



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 763 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU le vieillissement de la population qui entraîne une augmentation continue des besoins;

ATTENDU QUE tous les aînés ont droit à la dignité et à des services de qualité, qu'ils soient offerts au public comme au privé;

ATTENDU QUE le gouvernement fait davantage appel aux centres d'hébergement privés pour s'occuper d'une clientèle en perte d'autonomie;

ATTENDU la formation accrue exigée du personnel des centres d'hébergement privés et les exigences gouvernementales quant à la qualité des services;

ATTENDU les énormes difficultés que vivent les centres d'hébergement privés afin d'attirer une relève qualifiée et retenir leur personnel expérimenté;

ATTENDU QUE la majorité des préposés des centres d'hébergement privés reçoit un salaire inférieur à 12 \$ l'heure;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

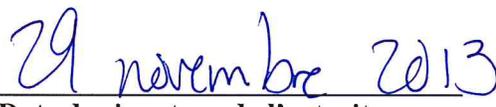
Nous, citoyennes et citoyens, demandons au gouvernement du Québec :

- De s'assurer que la dignité des aînés, et que la qualité des services auxquels ils ont droit soient garanties, sans égard au milieu de vie où ils résident, qu'il soit public ou privé ;
- D'agir rapidement afin que soit formée une table nationale de travail sur les conditions existantes dans les centres d'hébergement privés ;
- De s'assurer que cette table de travail ait un mandat et une composition suffisamment larges afin qu'elle puisse correctement évaluer et proposer des solutions aux problèmes liés aux conditions de travail dans les centres d'hébergement privés qui ont un impact sur la qualité de vie des aînés.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.



Denis Trottier, député de Roberval



Date de signature de l'extrait